

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SUJET DU COMMUNIQUÉ

Le Puy-en-Velay, le 10/12/2021

Information du public

La Direction départementale des Finances Publiques de Haute-Loire informe les usagers qu'à compter du 1^{er} janvier 2022 les centres des Finances publiques du département n'accepteront plus les paiements en espèces.

Les usagers sont donc invités à se rendre dans le réseau des buralistes partenaires affichant le logo « Paiement de proximité » pour effectuer tout paiement en espèce dans la limite de 300€.

Les règlements par carte bancaire sont acceptés dans les centres des Finances publiques comme dans le réseau des buralistes.

La liste des 68 buralistes partenaires du département est disponible sur le site www.impots.gouv.fr, rubrique 'Particulier'.